



**Communiqué de presse du 28 juillet 2021**

**#Artisanat / #Bâtiment / #Constructys / #OPCO / #Construction**

## **OPCO de la Construction Constructys : La CAPEB a signé l'accord interbranches**

Paris, le 28 juillet 2021 - La Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment (CAPEB) a signé le nouvel accord ouvert le 27 juillet à la signature des partenaires sociaux et qui abroge celui signé en décembre 2018. Contraints de négocier un nouvel accord depuis la décision du tribunal administratif de Paris du 30 juin 2021, annulant l'arrêté d'agrément de Constructys, les partenaires sociaux devaient, à la demande du Ministère du Travail, présenter un nouveau texte conventionnel. Le secrétariat de cette négociation assuré par la FNTP a diffusé hier soir un projet en vue de recueillir les signatures des partenaires sociaux.

### **L'objectif de la CAPEB : débloquer la situation et réenclencher le conseil et les paiements aux entreprises et aux CFA au plus vite**

Pour la CAPEB, les priorités étaient de quatre ordres :

- Conclure un accord permettant le ré-agrément de l'OPCO, dans le respect de la légalité,
- Sécuriser, par ce nouvel accord, les entreprises, les CFA et les organismes de formation,
- Disposer d'une gouvernance équilibrée, au niveau du collège employeurs, du champ Bâtiment
- Assurer la juste prise en compte des 190.000 TPE adhérentes à l'OPCO

Fruit d'intenses négociations entre les partenaires sociaux des différentes branches concernées, un projet d'accord a été ouvert, hier soir, à signatures.

La CAPEB se félicite que les partenaires sociaux aient signé à l'unanimité cet accord. Cette première étape vers la sortie de crise a notamment été rendue possible grâce au sens des responsabilités dont chacun a su faire preuve ainsi qu'à la contribution facilitatrice de l'administratrice provisoire.

L'accord étant signé à l'unanimité des partenaires sociaux, la CAPEB attend désormais des pouvoirs publics un nouvel agrément de CONSTRUCTYS très rapidement afin de ne pas pénaliser plus longtemps les entreprises, les CFA et les organismes de formation.

Jean-Christophe REPON, qui a présidé l'OPCA Constructys de 2016 à 2018, se félicite de ce premier pas vers le ré-agrément notamment à l'aube de la rentrée de septembre pour l'apprentissage.

**Jean-Christophe Repon, Président de la CAPEB :** « *Après plusieurs années de blocage, la CAPEB se réjouit de voir aujourd'hui un texte commun ouvert à la signature des partenaires sociaux. Je veux y voir le résultat d'un dialogue social enfin apaisé et respectueux de tous. Il est maintenant nécessaire que chacun puisse faire entendre sa voix grâce à une gouvernance équilibrée qui permette d'affirmer la juste place des TPE dans le secteur du bâtiment. Nous y serons particulièrement attentifs. Il est en effet primordial que CONSTRUCTYS puisse rapidement être à nouveau géré par les partenaires sociaux du Bâtiment, des Travaux Publics et du négoce des matériaux de construction.*

## Constructys

Acteur-clé, aux côtés du CCCA-BTP au sein du bâtiment et des travaux publics, Constructys contribue au financement de la formation professionnelle et de l'apprentissage ainsi qu'au conseil auprès des entreprises. Quelques chiffres 2019:

- 197 798 entreprises adhérentes
- 1 442 368 salariés de la Construction
- 302,4 M€ de fonds gérés
- 97,4 M€ collectés au titre de la Taxe d'Apprentissage
- 309 798 stagiaires formés +10 %
- 417 M€ engagés +1%
- 272 113 stagiaires formés via le Plan de développement des compétences +10%
- 18 272 stagiaires formés via le CPF +28%
- 12 391 bénéficiaires d'un contrat de professionnalisation + 1%
- 3547 bénéficiaires d'un contrat d'apprentissage hors convention régionale
- 82 300 contrats d'apprentissage conventionnés repris pour un financement en 2020

---

### À propos de la CAPEB :

La CAPEB, Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment, est un syndicat patronal représentatif de l'ensemble des entreprises du bâtiment. La CAPEB est également le syndicat patronal majoritaire dans l'artisanat\* du Bâtiment. La CAPEB enfin est la première organisation professionnelle de France en nombre d'adhérents (plus de 57.000 entreprises adhérentes).

L'artisanat\* du Bâtiment, sur la base des entreprises employant moins de 20 salariés\*\*, représente

- 557 306 entreprises, soit 99% des entreprises du Bâtiment
- 651 011 salariés, soit 59% des salariés du Bâtiment
- 56 093 apprentis, soit 77% des apprentis du Bâtiment

Ces entreprises réalisent 86,4 milliards d'euros de chiffre d'affaires, soit 60% du CA du Bâtiment

\* Une entreprise artisanale est une entreprise de moins de 11 salariés, avec ou sans salarié, qui est inscrite au Répertoire des métiers ou une entreprise de taille plus importante si le chef d'entreprise en fait la demande.

\*\* Ces chiffres sont extraits de la nouvelle publication : « Les chiffres clés de l'artisanat du Bâtiment 2020 »

[https://twitter.com/capeb\\_fr](https://twitter.com/capeb_fr) - [www.capeb.fr](http://www.capeb.fr)

### Contacts presse

CAPEB : Isabelle Planchais - tél : 01 53 60 77 81 et 06 08 56 78 06 - [i.planchais@capeb.fr](mailto:i.planchais@capeb.fr)

Agence Hopsotch : Alice Augeraud - tél : 01 58 65 00 54 - [aaugeraud@hopsotch.fr](mailto:aaugeraud@hopsotch.fr)

---